



RALLYE

RALLYE NATIONAL

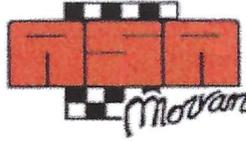
AUTUN

LA CHÂTAIGNE

19-20-21 AOÛT 2022



NE PAS PIETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - CREDIT PHOTO NICOLAS MILLET



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ASA Morvan,
1 rue des Pierres,
71400 AUTUN
contact@asamorvan.com

Visa FFSA



Visa Ligue BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 46
du ..03/05/2022.....

les 19, 20 et 21 AOÛT 2022

51^e RALLYE NATIONAL D'AUTUN SUD-MORVAN COEFFICIENT 4 et PEA

REGLEMENT PARTICULIER

I. PROGRAMME DU RALLYE ET HORAIRES

Ce règlement particulier complète le règlement standard

- Parution du règlement : lundi 20 juin 2022
- Clôture des engagements: lundi 08 août 2022
- Publication : liste des engagés : Vendredi 12 août 2022
(<http://asamorvan.com> sur le site de l'ASA Morvan)
- Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications Administratives **(PRE-VERIFS)**
Retrait des documents Les 13 et 14 août 2022 de 07h00 à 17h00
Le 19 août 2022 de 07h00 à 12h00
- Reconnaissances organisées Les 13, 14 et 19 août 2022 de 08h00 à 19h00

Vendredi 19 août 2022

- Spéciale d'Essai "Shakedown" : 14h00 à 17h00
- Vérifications administratives complémentaires au CH d'entrée des vérifications techniques-
Présentation obligatoire des originaux : Permis et licences du Pilote et du Co-pilote
- Vérifications techniques des voitures : 16h15 à 22h30
- 1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs : 19h30
- Mise en parc fermé de Départ. 16h30 à 22h45
- Réunion des Ouvreurs et Officiels sur le terrains : 19h30 au PC
- Publication des heures et ordre de départ de la 1^{ère} étape : 23h30

Samedi 20 août 2022

- Réunion des Chronométrateurs : 06h00 au PC
- Briefing des pilotes : Remis lors des vérifications administratives
- Briefing des commissaires : Remis lors de l'accueil

Samedi 20 août 2022

- Départ du rallye (première voiture VHC) 07h40
- Départ de la première voiture national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) 18h25
- Publication des heures de départ de la deuxième étape dans l'ordre du classement (hors pénalités) de la dernière épreuve courue : 23h00

Dimanche 21 août 2022

- Départ du rallye (première voiture VHC). 09h25
- Départ de la première voiture national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) 13h30
- Publication des résultats provisoires du Rallye 30' après l'arrivée du dernier concurrent, ils deviennent définitif 30' après l'affichage des résultats provisoires et approbation par le collège des Commissaires Sportifs
- Remise des prix : environ 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs, sur le podium du Parc Expo l'Eduen. Seuls les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.

Tableaux Officiels d'Affichage

- Du 13 août au 19 août 2022 au siège de l'Asa Morvan, 1, rue des Pierres à Autun
- Du vendredi 19 août au dimanche 21 août 2022, Parc des Expositions l'Eduen à Autun.

Secrétariat du Rallye : 1, rue des Pierres à Autun tel : 03 85 52 19 60 ou 06 03 07 77 45

II. ORGANISATION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

DEFINITION :

L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 19, 20 et 21 août 2022, en qualité d'organisateur administratif sportif, le :

51^e Rallye National d'Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation n° :du .././.... ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté n° : ... du .././....

COMITE D'HONNEUR :

Mr Marc MAKHLOUF :	Sous-Préfet de l'arrondissement d'Autun, le Creusot, de Montceau
Mr Vincent CHAUVET :	Maire de la ville d'Autun
Mr Eric MARCHAND :	2e adjoint chargé du Sport et de la Jeunesse
Mr Rémi FULGINI :	Directeur du Services des Sports et Loisirs
Mr Nicolas DESCHAUX :	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
Mr Bernard DEMEZOIS :	Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile et Vice-président de la Fédération Française du Sport Automobile

Mmes/Mrs les Conseillers Généraux et Régionaux
Mrs les Directeurs du Service des Routes et des Infrastructures des Départements 58 et 71
Mmes/Mrs l'équipe des Services Sportifs et Techniques de la Ville d'Autun
Mrs les Commandants des S.D.I.S des Départements 58 et 71

COMITE D'ORGANISATION :

ASA MORVAN

1 rue des Pierres 71400 AUTUN

TEL : 06 58 83 57 47 ou 06 03 07 77 45 ou 06 82 24 18 31

FAX : 03 85 52 19 60

Président :	M. Raphaël DIARD
Vice-président :	M. Jean-Christophe CHAFFIOTTE
Président d'Honneur :	M. Gérard PLISSON
Président d'Honneur :	M. Jean-Pierre LEMAITRE
Président d'Honneur :	M. Jean-Pierre LEGRAND
Trésorier :	M. Daniel JONDET
Secrétaire :	Mme. Leslie BRUNEAU
Responsable Sécurité :	M. Daniel JONDET
Responsable Commissaire :	M. Pascal LAFOND
Adjointe Responsable Commissaire :	Mme. Nadège POLONIA
Responsable Chrono :	M. Sébastien GODFRIN
Responsable Relation Maire :	M. Pascal GAUDIAU
Responsable Implantation des ES :	M. Romain LAVALADE
Responsable logistique Parcs :	M. Fabrice LEDIEU
Adjoint Responsable logistique Parcs :	M. Jean-François DECERF
Responsable Règlements :	M. Alain MALSOT
Chargés des relations avec la Presse :	M. Jean MONCHARMONT et Mme Oriane <u>LAFAY</u>

Chargé de l'accueil des Officiels :	Mme Marie-Claire PLISSON
Responsable du Parcours :	M. Joël THIERRY
Responsable Implantation ES 1 :	M. Théo POMMAREL
Responsable Implantation ES 2 :	M. David PERRAUDIN
Responsable Implantation ES 3 :	Mme Laura ALEXANDRE, Laurent et Sylvain REBOURG
Responsable Hébergements :	Mme Isabelle LAFAY-DUPUY

Et tous les membres de l'ASA Morvan...

1.1 OFFICIELS :

<u>Obervateur FFSA :</u>	SZAFARCZYK Alain	Licence N° 4793
<u>Commissaires sportifs</u> : Président :	DUFRESNE Régis	Licence N° 12484
Membre :	CHARLEUX Josiane	Licence N° 9434
Membre :	ZYCH Fabien	Licence N° 4626

Directeur de Course :	BATTE Pascal	Licence N° 28230
Directeur de Course Adjoint :	PLISSON Gérard	Licence N° 12983
Directeur de Course VHC et ND :	DAUBIGNE Jannick	Licence N° 6560
Directeur Délégué aux VHRS :	FREVILLE Serge	Licence N° 27121
Médecin Chef :	Docteur SAVAJOLS	

Adjoints à la direction de course au PC

Directeur de Course Adjoint :	THOMAS Maryse	Licence N° 3123
Directeur de Course Adjoint :	ZYCH Sylvie	Licence N° 3416
Directeur de Course Adjoint :	BERTRAND Jacques	Licence N° 14532

Directeurs de Course délégués aux ES

Directeur ES1 :	HAMON Christian	Licence N° 29685
Diréc.Adj ES1 :	LAFOND Pascal	Licence N° 227446
Directeur Inter ES1 :	GUELAUD Pierre	Licence N° 15125
Adjoint DC Inter ES1	GODOT Pierre	Licence N° 23434
Directeur ES2 :	ANGELMANN	
Alain	Licence N° 214977	
Direct.Adj ES2 :	TEMMERMAN Eric	Licence N° 26388
Directeur ES3 :	POTHEAU Michel	Licence N° 115790
Direct Adj ES3 :	POTHEAU Joëlle	Licence N° 115791

Responsable Administratif :	BRUNEAU Leslie	Licence N° 229534
-----------------------------	----------------	-------------------

Commissaires Techniques :		
Reponsable et ND	GUYOT Michel	Licence N° 4432
	DIVERT Bruno	Licence N° 40573
	LOBROT Martial	Licence N° 114567
	DUPECHER Thierry	Licence N° 3564
	PETETIN Michel	Licence N° 217737
	ALLOIN Christian	Licence N° 13706

Chargés des Relations Concurrents :	DREAU Brigitte	Licence N° 2282
	ALAIN Marie Laure	Licence N° 228679

Véhicule Tricolore :	BROSSARD Lydie	Licence N° 170112
Véhicule Damier :	DIEBOLT Valérie	Licence N° 12431
Véhicule Infos :	LEGRAND Jean-Pierre	Licence N° 16017
Juge de Fait :	POINSENET Pascal	Licence N° 8910
	SIMON Gérard	Licence N° 12017
Responsable des Classements :	BRENNUS Informatique	
Classement VHRS :	BLUNIK, Bernard Vialar Sport	
Equipes Médicale :	Equipe Médicale du Docteur Patrick Chérreau	
Liaisons et VHF	ALT Group Events	
Tracking Sécurité :	VDS Racing	
Sécurité :	EMS – Sécurité Moto_André SCHVARCZ	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.2p ELIGIBILITE

Le rallye compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes coefficient 4**
- **Le Challenge Bourgogne Franche Comté**
- **Le Championnat de France des Rallyes VHC**
- **La Coupe de France des Rallyes VHC coefficient 2**

1.2 VERIFICATIONS

Des pré-vérifications administratives seront effectuées les jours de reconnaissances (Remise du road-book) au siège de l'ASA Morvan (1 rue des Pierres à AUTUN 71400).

1) **A cette occasion, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants.**

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Licences (pilote et copilote).

La présentation au CH d'entrée des contrôles techniques de ces documents (originaux) sera obligatoire pour prendre le départ du rallye.

- Première page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Première page du passeport technique.
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

A l'issue de ces pré-vérifications, il vous sera remis (droits d'engagement acquittés) :

Le road-book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des autocollants, le N° de reconnaissance, le sticker d'accès au shakedown (pour les inscrits), votre heure de convocation.

Les voitures devront être présentées le jour du rallye entièrement stickées.

2) Les vérifications administratives complémentaires et techniques auront lieu le vendredi 19 août 2022 de 16 h 15 à 22h30 au Parc des Expositions de l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan (<https://asamorvan.com>). Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES

3.1 Demande d'Engagement-inscription :

3.1.5 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de ASA Morvan, **avant le lundi 08 août 2022 à minuit au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).**

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le vendredi 12 août 2022. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10 Le nombre d'engagés est limité à 230 voitures. (National + VHC + VHRS)

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés : **(Système de tracking VDS Racing inclus)**

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 595 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 545 € si 1 licencié ASA Morvan
: 525 € si 2 licenciés ASA Morvan
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1190€

Chèque/Virement libellé à l'ordre de : ASA Morvan

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 : VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2 Pneumatiques :

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques selon règlement rallyes F.F.S.A.
Rappel : Article 6.4.7 de la réglementation des rallyes : Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : - 1ère infraction 1minute de pénalité
- 2e infraction disqualification

4.3 Assistance :

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à **Autun au Parc des Expos l'Eduen**. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour 50m² par voiture ou 90m² pour 2 voitures. Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 8€ HT du m².

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire:

De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.

De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.

De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc Dédicaces d'Etang Sur Arroux (71) :

Le parc de dédicaces sera prévu à Etang-sur-Arroux (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

4.4 Echappement

Conforme à la réglementation standard FFSA.

ARTICLE 5 : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 : Identification des Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6

5.1.8 : Vitres:

Conforme au règlement standard FFSA – Annexe 2 : Equipements de sécurité.

5.2 : La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiqués par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6 : SITES et INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expositions de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.
Le 51^e Rallye d'Autun Sud-Morvan 2022 représente un parcours total de **378 Kms**.

Il est organisé en 2 étapes :

1^{ère} étape le samedi 20 août 2022 de 2 sections (6 ES)

2^{ème} étape le dimanche 21 août 2022 de 1 section (3 ES)

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **156 Kms**.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 20 août 2022

- [REDACTED]	ES 1/4 : 15 kms x 2 = 30 kms
- [REDACTED]	ES 2/5 : 10,5 kms x 2 = 21 kms
- [REDACTED]	ES 3/6 : 26,5 kms x 2 = 53 kms

Dimanche 21 août 2022

- [REDACTED]	ES 1 : 15 kms = 15 kms
- [REDACTED]	ES 2 : 10,5 kms = 10,5 kms
- [REDACTED]	ES 3 : 26,5 kms = 26,5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan <https://asamorvan.com>

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

Nous demandons aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage : **3 passages par ES maximum**

6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

Date et horaires de reconnaissances

Samedi 13 août 2022 (8h à 19h00)
Dimanche 14 août 2022 (8h à 19h00)
Vendredi 19 août 2022 (8h à 19h00)

Distribution du carnet d'itinéraire (Road book).

A prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée

La distribution du carnet d'itinéraire, les vérifications administratives, le retrait des documents seront effectués aux jours et heures suivants :

Samedi 13 août 2022	07h00-17h00	: ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Dimanche 14 août 2022	07h00-17h00	: ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Vendredi 19 août 2022	07h00-12h00	: ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

ARTICLE 7 : DEROULEMENT du RALLYE

7.2 Disposition Générales Relatives aux Contrôles.

Conforme réglementation FFSA

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires et officiels sont :

- Chasubles conformes aux RTS.

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.20P Base d'essais "shakedown" – Curgy (4 Kms)

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 20 août (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 14h00 à 17h00. Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **100 €**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture. Eventuellement, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. **LES VOITURES DEVRONT AVOIR LE STICKAGE DU RALLYE**

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

A compter du 20/06/2022, tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône-Loire (71) et de la Nièvre (58).

ARTICLE 8 : RECLAMATIONS-APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX et COUPES

10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés ayant droit à un prix et présents à la remise des prix, seront récompensés par des coupes ou des trophées. Le chèque de remise des prix correspondant au résultat de l'équipage sera envoyé par la poste la semaine suivant le Rallye.

Remise des prix : 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des commissaires sportifs, sur le podium du Parc des Expos l'Eduen. Seuls les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.

La répartition des prix sera la suivante :

(Droit d'engagement (Hors Tracking) = engagement payé par l'équipage à l'inscription du rallye et ayant droit à un prix.)

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
<u>Scratch</u> :	500€	400€	200€	100€
<u>Groupe</u> :	1 droit d'engagement (si - de 4= la moitié)	200€ (si + de 6)	100€ (si + de 10)	50€ (si + de 15)
<u>Classe</u>	1 droit d'engagement (si - de 4 = la moitié)	200€ (de 4 à 6)	150€ (de 7 à 12)	50€ (si + de 12)

1^{ère} Equipage Féminin 400€ (200€ si – de 4) + 1 coupe (pilote et copilote)

Challenge « Handisportauto » (Equipe ayant 1 pilote licencié RCCRES et/ou ICCRES) 1^{er} Equipage au classement général : 150€ 2^{ème} 100€

La remise des prix se déroulera sur le podium au Parc des Expos l'Eduen (Autun)

Il est prévu trois récompenses pour les commissaires
 Les primes scratch, groupe et classe, ainsi que les coupes sont cumulables.

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : PLUS DE 15 000€

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan la semaine suivante au maximum : <https://asamorvan.com>



LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA à l'adresse ci-dessous :

 Récapitulatif 2020 des équipements de sécurité Rallye [VOITURE]	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2020)								
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye		
Armature de Sécurité	ANNEXE J FIA	X (Annexe J FFSA art. 253.8)				X (art. 261.901.a)	X (Annexe J FFSA art. 253.8)			
Harnais Homologués FIA / Ceinture de sécurité		X (Annexe J FFSA art. 253.6)				X (art. 253.6.1.2)	X (Règl tech GT de série art.10)	X (Annexe J FFSA art. 253.6)		
Pare brise en verre feuilleté		X (Annexe J FFSA art. 253.11)				X (Annexe J FFSA art.261.902-access3)	X (Annexe J FFSA art. 253.11)			
Film anti-déflagrant		RP (Annexe J FFSA art. 253.11.1)					RP (Annexe J FFSA art. 253.11.1)			
Systèmes d'extinction et Extincteurs manuels		X (Annexe J FFSA art.253.7.2) - art. 253.7.3.1)			X (Règl tech F2000 art.31)	X - (Annexe J FFSA art. 253.7.1)	X (Règl tech GT de série art.9)	X (Règl tech GT + rallye art.10)		
Coupe circuit		X (Annexe J FFSA art. 253.13)								
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		REC (art. 253.5)	X (Annexe J FFSA art. 253.5)			RP - (Règl tech F2000 art.21)	X (Annexe J FFSA art. 253.5)			
Anneau de remorquage AV-AR		X (Annexe J FFSA art. 253.10)								
Double circuit de freinage		X (Annexe J FFSA art. 253.4)								
2 rétroviseurs extérieurs		X (Annexe J FFSA art. 253.9)								
Triangle de signalisation		X (art 7.5.18.1 Règlement standards des Rallyes)								
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001		RP (Annexe J FFSA art. 253.8.3.5)								
Réservoir carburant		RP (Annexe J FFSA art. 253.14)					RP (Annexe J FFSA art. 261.401.a)	RP (Règl tech. GT de série art.6.6.3.7)	RP (Règl tech. GT + rallye art.12)	
Canalisation de carburant		RP (Annexe J FFSA art. 253.3)					RP - (art. 261.402.a0)	RP (Règl. tech. GT de série art.6.1.1)	RP (Règl. tech. GT + rallye art.12)	
Siège homologué FIA en cours de validité	X (Annexe J FFSA art. 253.16)					X - (art. 261.901.a2)	RP (Règl tech GT de série art. 6.6.3.2)	RP (Règl tech GT + rallye art. 7.3.4)		

LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA à l'adresse ci-dessous :

Récapitulatif 2020 des équipements de sécurité Rallye [PILOTE-COPILOTE]	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (<i>Annexe J - FFSA - 2020</i>)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	ANNEXE J FIA	X (Règlementation casques 2020)						
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité		X						
Combinaisons norme FIA 8856-2000		X (Règl. Combinaison-vêtements de protection 2020)						
Combinaisons norme FIA 8856-2018								
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2000		X						
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2018								
Chaussure homologué norme FIA 8856-2000		X						
Chaussure homologué norme FIA 8856-2018								
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2000		X						
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2018								
Gants ignifugés norme FIA 8856-2000		X						
Gants ignifugés FIA 8856-2018								
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués selon les normes FIA 8856-2000		REC						
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués 8856-2018		REC						